



27 Mai 2015
Paris

L'efficacité énergétique au cœur du couple franco – allemand ?

Le Ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique français Emmanuel Macron et le Vice Chancelier et ministre fédéral de l'Economie et de l'Energie allemand Sigmar Gabriel ont signé le 31 mars 2015 une déclaration commune pour une plus grande intégration des deux économies. L'énergie et l'économie numérique sont identifiées comme les secteurs offrant le plus grand potentiel de collaboration. Plusieurs projets de cette déclaration visant à stimuler l'investissement rejoignent les positions de la CFEE.

Le premier d'entre eux est la mise en place d'un fond commun de l'Union Européenne visant à promouvoir les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique. Ce fonds qui pourrait être mis en place dans le cadre du plan Juncker mettrait à disposition un financement abordable et à très long terme permettant d'apporter un soutien aux efforts en matière d'efficacité et de transition énergétique.

De même, le projet suivant vante les mérites des réseaux intelligents et souhaite des installations transfrontalières pilotes. Ce dispositif permettrait une meilleure gestion énergétique en associant à la fois opérateurs de distribution, consommateurs et enfin les fournisseurs d'équipement des réseaux intelligents en question.

Enfin, le plus en lien avec la CFEE reste le 5e projet « Programme d'efficacité énergétique pour les bâtiments publics et les logements privés ». Il prévoyait un soutien du plan Juncker pour les travaux en matière d'efficacité énergétique aussi bien dans les bâtiments publics que les logements privés. Ce soutien devait intervenir en complément des stratégies nationales mises en place pour remplir les objectifs climatiques. Cependant, l'enveloppe de 5 milliards d'euros initialement dédiée à l'efficacité énergétique a été retirée du plan Juncker. Ce changement de cap regrettable pénalise grandement la réalisation des objectifs d'amélioration de l'efficacité énergétique fixés pour 2020. Il faudra donc suivre de près l'évolution du financement de ce programme d'efficacité énergétique pour les bâtiments publics et les logements privés.

De manière générale, cette déclaration commune annonce des projets de coopération pour le couple franco-allemand mais ne pose pas de cadre pour ces derniers. La gouvernance, l'évaluation de leur potentiel en réelles économies d'énergie, l'accompagnement technique dont ils bénéficieront, les investissements les finançant, ainsi que la communication de ces données devront faire l'objet eux aussi d'une réflexion ...

La CFEE a déjà formulé plusieurs propositions pour répondre à ces problématiques (<http://www.coalition-energie.org/nos-publications/cinq-mesures-pour-y-arriver>).